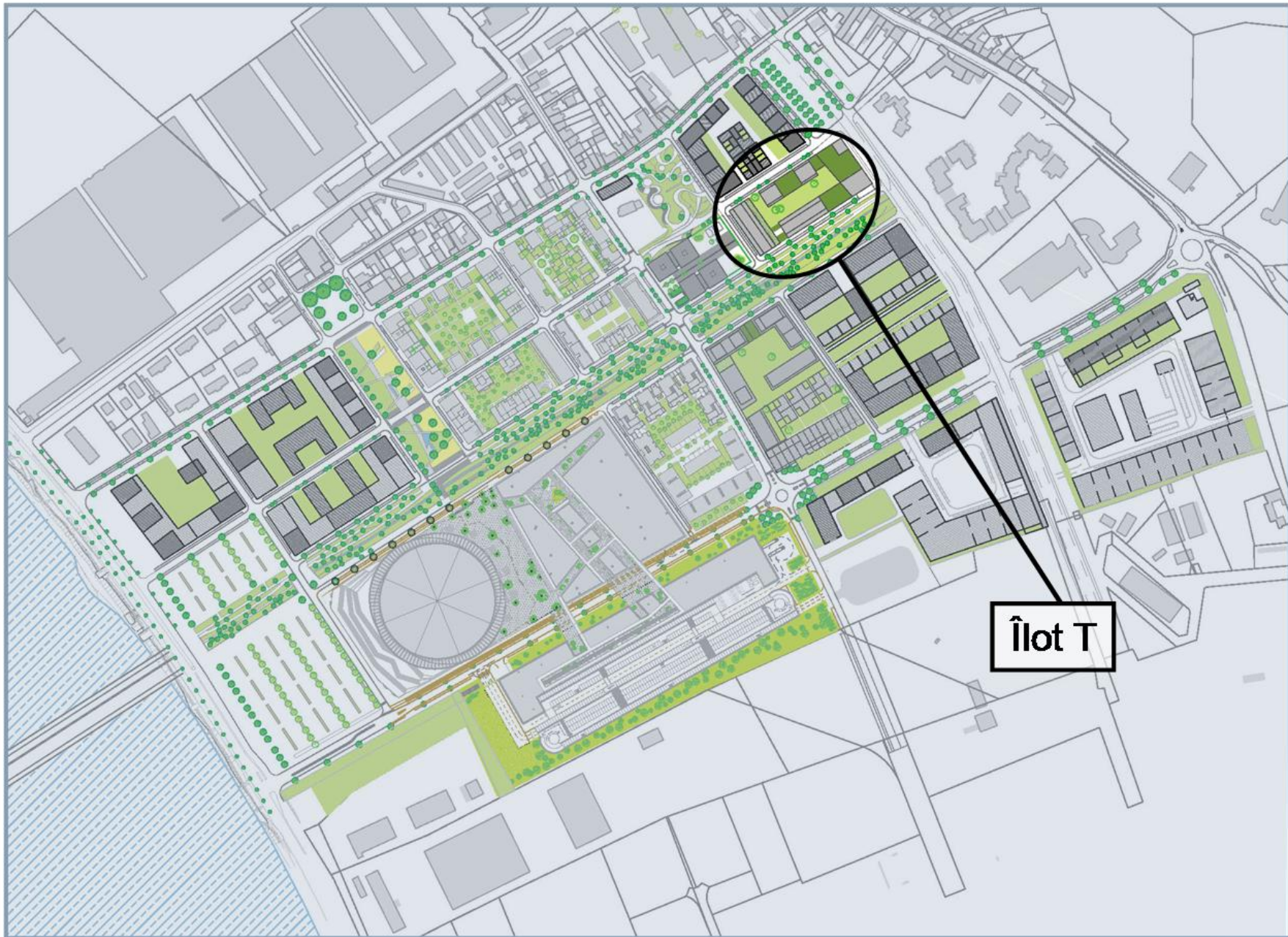


Floirac – ZAC des Quais – îlot T



DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'AQUITAINE ET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

FRANCE DOMAINE
208 Rue Fernand Audeguil
33000 BORDEAUX

Tél : 05 56 00 13 50
Fax : 05 56 00 13 51

Affaire suivie par Sylvie BAUDOIN
Téléphone : 05 56 00 13 66
Courriel :
sylvie.baudoin2@dgfip.finances.gouv.fr

Chef de Brigade : René claud SABOURET
Téléphone : 05 56 00 13 60

Vos réf.: 4882/DL/MFD

N° 2010-167V2317 ZAC DES
QUAIS

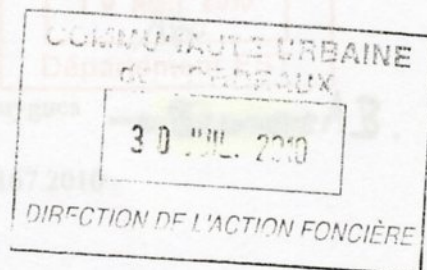


AVIS DU DOMAINE

CESSIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS RÉELS IMMOBILIERS

Art. L. 311-8 code des communes
Art. 56 et 60 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982
Art. 7-1 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972
Art. L.324-1 du code de l'urbanisme
Art L 451-5 du code de la construction et de
l'habitation

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
ESPLANADE CHARLES DE GAULLE
33076 BORDEAUX CEDEX



1. **Propriétaire :** COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
2. **Date de réception de la demande d'avis :** le 13 juillet 2010
3. **Situation du bien :** COMMUNE DE FLOIRAC

Cadastre	Adresse	Contenance
AY 510 et AY 522	ZAC des QUAIS Îlot T	1217 m ²

4. Description sommaire :

Terrain de forme rectangulaire, détaché des parcelles AY 510 et AY 522, situé en bordure de l'avenue Gaston Cabannes, à proximité de la place de la mairie.
Cette cession au groupe BOUYGUES permettrait d'augmenter la constructibilité de l'îlot T, destiné à l'habitat, une SHON de 1768 m² s'ajoutant aux 7441 m² de SHON initialement prévus.

5. Règles d'urbanisme applicables - Voies et réseaux divers :

Au plan local d'urbanisme, le terrain est classé en zone UC v3 (secteur de centre ville).

6. **Situation locative :** estimé libre
7. **Conditions de la vente :** amiable

8. Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé : 440 000 €

La présente estimation domaniale doit s'entendre hors taxes et droits d'enregistrement.

9. Durée de validité de l'avis : Un an

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction de la comptabilité publique.

A BORDEAUX, le 26 juillet 2010
P/le Directeur Régional des Finances Publiques
d'Aquitaine et du département de la Gironde
par délégation
L'Inspecteur

Sylvie BAUDOIN